

Autorisation des titulaires de l'autorité parentale pour la participation (obligatoire pour les participants mineurs) :

Autorisation

Nous, soussignés : _____

demeurant à _____

exerçant l'autorité parentale sur notre fils / fille mineur(e) :

Déclarons avoir pris connaissance et acceptons les dispositions du règlement du jeu-concours **Concours de lecture à voix haute SVJ et PKJ (ci-après « le Jeu-concours »)** organisé conjointement par les éditions Pocket Jeunesse (société Univers Poche) et le magazine Science et vie junior (société Reworld Media Magazines), ci-après « les Sociétés Organisatrices »

Et autorisons :

- Notre enfant à participer audit Jeu-concours ;
- Les Sociétés Organisatrices à collecter une vidéo de notre enfant réalisée dans le cadre du Jeu-concours pour sélectionner les finalistes et le gagnant du Jeu-concours.

La présente autorisation est donnée à titre gracieux.

L'image et la voix, en tant que donnée à caractère personnel, font l'objet d'un traitement par Univers Poche et Reworld Media Magazines en qualité de responsables conjoints de traitement.

L'image, la voix et les données transmises par la présente (nom, prénom et adresse) sont utilisées et traitées uniquement dans le cadre de l'exécution de la présente autorisation, aux fins de gestion de la participation au Jeu-Concours, pour les finalités exprimées ci-avant.

Ces informations seront supprimées :

- Concernant les informations des candidats non présélectionnés : 1 mois suivant l'annonce des résultats des présélections (soit le 15 septembre 2024) ;
- Concernant les informations des candidats présélectionnés ayant refusé la diffusion de leur vidéo sur les réseaux sociaux : 1 mois suivant la fin du concours (soit le 29 novembre 2024) ;
- Concernant les informations des candidats présélectionnés ayant accepté la diffusion de leur vidéo sur les réseaux sociaux : 8 mois suivant l'annonce des finalistes du concours (soit le 30 septembre 2024).

Vous disposez ainsi, suivant les conditions et limites définies par la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et par le Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, du droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant l'une ou l'autre des adresses suivantes :

- DPO EDITIS, 92 avenue de France, 75013, Paris ou à l'adresse électronique suivante : DPO-Editis@Editis.com

- DPO REWORLD MEDIA MAGAZINES c/o service juridique, 8 rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne Billancourt ou Mondadori France Délégué à la protection des données c/o service Juridique 8, rue François Ory – 92543 Montrouge cedex, ou à l'adresse électronique suivante : dpd@reworldmedia.com

En cas de manquement aux dispositions ci-dessus, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.

_____ [compléter avec le nom de l'enfant mineur] intervient également pour exprimer son approbation sur les termes de cette autorisation.

Autorisation particulière (diffusion vidéo sur les réseaux sociaux):

Si notre enfant est présélectionné pour le jeu-concours, nous acceptons que sa vidéo soit relayée sur les réseaux sociaux des éditions Pocket Jeunesse et du magazine Sciences et vie junior à savoir Facebook, Instagram, Tik Tok et Snapchat.

Vous acceptez en conséquence les traitements ultérieurs réalisés par ces réseaux sociaux de la vidéo de votre enfant. Nous vous invitons donc à prendre connaissance au préalable des politiques de confidentialité de chacun de ces réseaux sociaux, accessibles sur leurs sites.

Les éditions Pocket Jeunesse et le magazine Science et Vie junior retireront la vidéo des comptes susvisés dans les 8 (huit) mois suivants la sélection des finalistes du jeu-concours.

Nous vous rappelons toutefois que toute publication sur un réseau social peut faire l'objet de partages et republications successifs par des tiers, ce dont nous ne pourrions être tenus responsables.

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Nous acceptons le relai sur Facebook | <input type="checkbox"/> Nous refusons le relai sur Facebook |
| <input type="checkbox"/> Nous acceptons le relai sur Instagram | <input type="checkbox"/> Nous refusons le relai sur Instagram |
| <input type="checkbox"/> Nous acceptons le relai sur Tik Tok | <input type="checkbox"/> Nous refusons le relai sur Tik Tok |
| <input type="checkbox"/> Nous acceptons le relai sur Snapchat | <input type="checkbox"/> Nous refusons le relai sur Snapchat |

En cas d'acceptation, l'exercice des droits visés à l'autorisation de participation ci-avant s'exercera :

- Pour la diffusion sur les réseaux sociaux de PKJ :

DPO EDITIS, 92 avenue de France, 75013, Paris ou à l'adresse électronique suivante : DPO-Editis@Editis.com

- Pour la diffusion sur les réseaux sociaux du magazine Science et vie junior :

DPO REWORLD MEDIA MAGAZINES c/o service juridique, 8 rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne Billancourt ou Mondadori France Délégué à la protection des données c/o service Juridique 8, rue François Ory – 92543 Montrouge cedex, ou à l'adresse électronique suivante : dpd@reworldmedia.com

Fait à _____ le _____

Signature des titulaires de l'autorité parentale

Signature de l'enfant

Autorisation (diffusion vidéo sur les réseaux sociaux – personne majeure).

Je, soussigné(e) : _____

demeurant à _____

déclarant par la présente être majeur,

autorise les éditions Pocket Jeunesse (société Univers Poche) et le magazine Science et vie junior (société Reworld Media Magazines), dans le cadre du jeu-concours « Concours de lecture à voix haute SVJ et PKJ » auquel j'ai participé en envoyant ma vidéo de présentation (ci-après « la Vidéo »),

- à reproduire et diffuser intégralement ou partiellement ma Vidéo sur les réseaux sociaux Facebook, Instagram, Tik Tok et Snapchat des éditions PKJ et du magazine Science et vie junior,
- et accepte en conséquence les traitements ultérieurs réalisés par ces réseaux sociaux de ma Vidéo dont j'ai pris connaissance au préalable des politiques de confidentialité

Etant précisé que les éditions Pocket Jeunesse et le magazine Science et Vie junior retireront la Vidéo des comptes susvisés dans les 8 (huit) mois suivants la sélection des finalistes du jeu-concours. Nous vous rappelons toutefois que toute publication sur un réseau social peut faire l'objet de partages et republications successifs par des tiers, ce dont nous ne pourrions être tenus responsables.

La présente autorisation est donnée à titre gratuit.

Vous disposez ainsi, suivant les conditions et limites définies par la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et par le Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, du droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Vous pouvez exercer vos droits en vous adressant à :

- Pour la diffusion sur les réseaux sociaux de PKJ :
DPO EDITIS, 92 avenue de France, 75013, Paris ou à l'adresse électronique suivante : DPO-Editis@Editis.com

- Pour la diffusion sur les réseaux sociaux du magazine Science et vie junior :
DPO REWORLD MEDIA MAGAZINES c/o service juridique, 8 rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne Billancourt ou Mondadori France Délégué à la protection des données c/o service Juridique 8, rue François Ory – 92543 Montrouge cedex, ou à l'adresse électronique suivante : dpd@reworldmedia.com

En cas de manquement aux dispositions ci-dessus, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Fait à Paris le _____

Signature :